

## **DECLARATION DU GROUPE PARLEMENTAIRE CNDD-FDD/30/10/2004**

Considérant les attitudes du Président du Sénat de Transition face aux questions importantes que la nation burundaise doit résoudre, surtout celle relative à la Constitution de la République du Burundi, après la période de Transition ;

Considérant les déclarations incendiaires que le Président du Sénat de Transition publie depuis quelques jours et ses manœuvres d'empêcher les Sénateurs de participer aux travaux du Congrès du Parlement ayant pour objet l'Analyse et l'adoption de la Constitution qui devra régir le Burundi après la période de Transition ;

Considérant la tendance du Président du Sénat de Transition de vouloir révolter la population ;

Considérant que BARARUNYERETSE Libère, Président du Sénat de Transition, veut qu'il n'y ait pas une Constitution régissant le pays après la Période de Transition ;

Considérant les réclamations des sénateurs de différentes régions du pays, toutes ethnies confondues, demandant à Monsieur BARARUNYERETSE Libère de démissionner du Sénat de Transition pour cause de comportements inadaptés et qui n'honorent une aussi haute personnalité du Pays ;

Le Groupe Parlementaire CNDD-FDD trouve que :

- Les attitudes de BARARUNYERETSE Libère sont de nature à bloquer la mise en application de l'Accord Global de Cessez-le-feu ;
- Les déclarations du Président du Sénat qui est une personnalité qui devrait être conciliante et en faveur de la paix dans le pays, sont des propos qui sèment la peur et la désolation dans le pays ;
- Certains dirigeants sont hantés par le désir de s'éterniser au pouvoir jusqu'à ne plus avoir pitié d'un pays dévasté par la guerre et d'une population en détresse et complètement démunie ;
- Les phénomènes observés dans certaines régions du pays où la population fuie vers l'extérieur trouvent leur source chez ceux qui veulent que le pays reste dans le bourbier dans lequel il s'est enfoncé ;

De tout ce qui précède, le Groupe Parlementaire CNDD-FDD :

1. Dénonce avec sa dernière énergie les déclarations incendiaires de Bararunyeretse Libère ;
2. Suggère à Bararunyeretse Libère de se ressaisir et de demander pardon au Peuple Burundais. A cet effet, il lui est demandé de se mettre au diapason de la population et de la Région des Grands-Lacs en accordant la priorité absolue à la sécurité de l'ensemble du Peuple

Burundais et à la sortie de la crise du pays. Au cas contraire, il devrait être traduit en justice et jugé conformément à la loi en vigueur en la matière.

3. Demande au Peuple Burundais de garder sa sérénité et de ne pas avoir peur des déclarations malheureuses des politiciens qui ne pensent qu'à leurs intérêts égoïstes et partisans.

4. Remercie vivement les ex-combattants INTAGOHEKA des Forces de Défense pour la Démocratie « FDD » et les anciens FAB pour leur étroite collaboration au retour à la paix et à la sécurité dans le pays. Le Groupe parlementaire CNDD-FDD les exhorte de poursuivre leur mission avec détermination et de ne pas prêter oreille à ceux qui veulent semer la zizanie et les troubles dans le pays.

5. Félicite le Gouvernement pour les efforts qu'il est en train de consentir pour tranquilliser et rapatrier les Burundais victimes des discours incendiaires de ceux qui veulent se cramponner au pouvoir en inventant des subterfuges qui entraînent le découragement de la population. Il adresse également ses remerciements à la délégation gouvernementale qui vient de séjourner au RWANDA pour le soutien moral et matériel aux Burundais récemment exilés dans ce pays.

6. Présente ses sentiments de gratitude à la Communauté Internationale en général et en particulier à l'Initiative Régionale pour la Paix au Burundi, dirigé par Son Excellence Kaguta Yoweri MUSEVENI, Président de l'Ouganda ; le Facilitateur dans le Conflit Burundais, Son Excellence Jacob ZUMA, Vice-Président de la République Sud-Africaine ; l'Organisation des Nations-Unies ; l'Union Africaine et l'Union Européenne pour leur appui au Processus de Paix du Burundi.

7. Remercie les Chefs d'Etat de la Région des Grands-Lacs pour la décision importante qu'ils ont prise à Nairobi qui indique la ligne à suivre après la période de Transition fixée par l'Accord d'Arusha signé le 28 Août 2000, car la Constitution de Transition en vigueur prend fin au terme de cette même période.

8. Sollicite le concours de la Communauté Internationale pour qu'elle exige du Gouvernement Burundais la mise en place rapide de la nouvelle Force de Défense Nationale « FDN », de la nouvelle Police Nationale ainsi que du Service National des Renseignements conformément à l'Accord Global de Cessez-le-feu signé le 16 Novembre 2003 à Dar es Salaam en République Unie de Tanzanie.

Pour le Groupe Parlementaire CNDD-FDD

Honorable MPAWENAYO Pasteur

Président du Groupe